

# In memoriam

## Yves Bot

**Y**ves Bot nous a quittés. La communauté des juristes ne peut qu'en être affectée, au-delà des ressorts où leur art s'exerce. Ce n'est pas au grand magistrat qu'il fut que l'universitaire rend hommage aujourd'hui, malgré le respect inspiré par le courage de ses attitudes dans nombre d'affaires sensibles, des frais de bouche de la mairie de Paris à l'affaire *Urba*, ou en souvenir de ses « regrets » polémiques exprimés à l'issue du procès d'Outreau. C'est au juriste de haute volée, devenu avocat général à la Cour de justice, que ces lignes s'adressent, faites de déférence et d'amitié.

La coïncidence voulut que ce parquetier vint à la Cour de justice à l'instant précis où l'entraide répressive prenait son envol en droit de l'Union. Elle trouva en Yves Bot le meilleur de ses serviteurs, à l'opposé des caricatures de bon ton que sa fidélité en amitié provoquait dans les rédactions parisiennes.

D'emblée, sa conviction profonde lui fit placer le débat exactement là où il devait être : sur le terrain des valeurs de l'Union que le traité de Lisbonne venait de consacrer. Il les convoqua inlassablement au rendez-vous de ses conclusions, avec une ambition que la Cour ne partagea pas toujours. La jurisprudence sur la relocalisation des demandeurs d'asile ou les soubresauts du mandat d'arrêt européen dans cette société hétérogène en portent la trace. Mais le juge de l'Union fit le plus souvent sien son opinion, lorsqu'Yves Bot lui expliqua que l'Union n'était pas seulement « *un marché à réguler* », à propos de la brevetabilité des cel-



lules humaines, ou encore que la protection des données exigeait de répondre négativement aux pressions américaines. Tous arrêts majeurs de cette décennie, entre autres, qui marqueront le droit de l'Union de façon indélébile. Et nos esprits aussi.

Cela n'empêchait pas le garant de l'ordre public qu'il était demeuré dans l'âme, par filiation, de rester ferme sur les principes. Ceux de la primauté du droit de l'Union comme ceux de la lutte contre le terrorisme, équilibrés par le respect nécessaire des droits fondamentaux, du *ne bis in idem* au procès équitable ou au régime carcéral. Yves Bot vivra dans nos mémoires d'européanistes comme un grand avocat général, un pionnier ouvrant et balisant une voie particulièrement escarpée, à un tournant difficile de la construction de l'Union, sans retour possible.

Tout d'Yves Bot était dit dans cette boutade rapportée par un article du *Monde* : « s'il faut avoir un idéal, c'est celui de faire quelque chose de ses responsabilités ». Il les avait prises. Avec le panache du cavalier.

Voilà pourquoi nombre d'universitaires, de doctorants et d'étudiants comptaient aussi parmi les « Bot people ». Son œil malicieux, sa simplicité d'abord, sa disponibilité permanente pour accueillir à Luxembourg ou bien se déplacer là où on le sollicitait faisaient de lui un ami sûr de l'Université. Son humour flegmatique et un goût partagé du combat d'idées et de la chasse, un ami tout court. On devine alors, devant la force de cette personnalité, le vide occasionné par son départ pour son épouse et ses enfants. Il nous suffit de mesurer celui qui s'ouvre devant nos pas. ■

HENRI LABAYLE, PROFESSEUR AGRÉGÉ DES FACULTÉS DE DROIT